



Documents à présenter pour un visa d'études

ATTENTION

- Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous
- Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présentez cette feuille lors du dépôt de la demande
- AnnexeZ trois (3) copies du dossier complet
- Une copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles et des visas de précédents voyages dans des États Schengen sont également à joindre.
- Les frais de visa de **75 EURO** (Demandeurs de moins de 6 ans: gratuit,) sont à payer en **EURO (montant exact s.v.p.)** au dépôt de la demande.

- Passeport
 - doit être valide d'au moins 6 mois à la date du dépôt du dossier
 - doit être signé par le titulaire
- Formulaire de demande de visa (modèle longue séjour) avec 2 photos d'identité biométriques récentes
 - doit être complètement rempli
 - doit être signé par le demandeur
- Preuve de l'inscription à l'université en Allemagne
 - Par exemple : « Bedingte Zulassung » des universités ou confirmation d'uni-assist
- Curriculum vitae et Lettre de Motivation
- Les certificats scolaires/diplôme(s)
 - Diplôme d'État preuves de précédentes études (le cas échéant)
 - preuves sur les stages précédents (le cas échéant)
- Preuves sur le financement du séjour d'études
 - la déclaration formelle d'engagement (§§ 66-88 loi relative au séjour des étrangers) auprès du service allemand pour les étrangers (Ausländerbehörde). Vous y trouverez également les formulaires correspondants
 - preuve sur une bourse d'études, le cas échéant
 - Compte bloqué en Allemagne

ATTENTION : La présentation d'un compte bloqué en Allemagne d'un montant de 11.904,-Euro est à faire seulement sur demande expresse de l'ambassade. Ce compte bloqué doit avoir la mention qu'on peut faire seulement un retrait mensuel maximal de 992,-Euro.

- Preuve d'hébergement
 - lettre d'invitation
 - logement des étudiants ou home des étudiants
 - contrat de bail



- Preuves sur les connaissances suffisantes d'allemand, le cas échéant
 - attestation de participation avec succès au cours de langue
 - inscription au cours de langue en Allemagne

ATTENTION : Le cours de langue doit être un cours intensif : minimum 18 heures de cours par semaine; les cours du soir ou du week-end ne suffiront pas
- Assurance-maladie
- Preuves sur la situation professionnelle et sur ses propres revenus
 - sont à présenter tous les documents qui peuvent prouver les revenus financiers (biens qui sont à lui) du demandeur ou ses parents.

Quelques exemples (non-exclusifs):

 - a) Travailleur à titre indépendant:
p.ex: registre de commerce, relevés bancaires, preuves d'activités commerciales ou financières, titre de propriété au cadastre, etc.
 - b) Employés: p.ex: fiches de salaires, relevés bancaires, titre de propriété au cadastre, etc.
 - c) sans-emplois: preuves de revenus de la personne dont le demandeur dépend financièrement
- Preuves de liens de parenté le avec l'inviteur vivant en Allemagne, le cas échéant
 - des documents d'état-civil appropriés (p.ex. acte de mariage, acte de naissance)

Pour tout dépôt de dossier, prendre rendez-vous en ligne sur le lien suivant :
www.kinshasa.diplo.de